

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 852

58 – NIÈVRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Ventes et cessions

439 848 482 RCS Nevers.

"ACTION COMM".

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 15300.00 EUR.

Adresse : 16, Rue Jean Gautherin, 58000 Nevers.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION SOCIETE ABSORBANTE : GIROD MEDIAS, société par actions simplifiée au capital de 3 607 844,62 euros, dont le siège social est situé à Morbier (39400), 93 Route Blanche, immatriculée sous le numéro 377 704 580, inscrite auprès du R. C. S. de Lons-le-Saunier, SOCIETE ABSORBEE : « ACTION Comm' », société par actions simplifiée au capital de 15 300 euros, dont le siège social est à Nevers (58000), 16 Rue Jean Gautherin, immatriculée sous le numéro 439 848 482, inscrite auprès du R.C.S. de Nevers, Par un acte sous seing privé en date du 28 juillet 2022, les soussignées ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société « ACTION Comm' », par la société GIROD MEDIAS. La valeur des éléments d'actif apportés est égale à 525 596,78 € et la valeur des éléments de passif pris en charge est égale à 444 512,85 €, soit un actif net apporté égal à 81 083,93 €. Un mali de fusion de 910 692,22 € sera dégagé. La société GIROD MEDIAS détenant 100% du capital de la société « ACTION Comm' », la fusion a été placée sous le régime des fusions simplifiées prévu par les articles L.236-11 et suivants du Code de commerce, et il ne sera donc procédé à aucune augmentation de capital de la société GIROD MEDIAS et aucun rapport d'échange n'a donc été déterminé. La fusion prendra effet fiscalement et comptablement rétroactivement au 1er janvier 2022. Conformément à l'article L.236-6 du code de commerce, le projet de fusion a été déposé au nom de la société « ACTION Comm' » et de la société GIROD MEDIAS au greffe du tribunal de commerce de Lons-le-Saunier le 1er août 2022 et de Nevers le 28 juillet 2022. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..